



Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 2022, un agrément conditionné pour la durée d'un an, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « Op der Schock a.s.b.l. », ayant son siège à Redange/Attert, pour l'exercice de l'activité de « service d'information, de consultation et de rencontre » nommé « Fräizäit a Berodung Doheem » à l'adresse 17, rue Théodore Welbes à L-8822 Kuborn.

L'agrément prend cours le 5 juillet 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **SICR 2021/3**.

